

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 17 février 2025 à 16 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.**

**Sont présentes les personnes suivantes par Teams :**

**Membres du conseil d'administration**

Madame Marilyn Allard  
Madame Valérie Aubut, présidente  
Monsieur Jonathan Bellemare  
Monsieur Pier-Charles Boily  
Madame Maézie Caouette  
Madame Mélanie Gagnon, vice-présidente

Madame Caroline Girard  
Madame Christine Girard  
Madame Joanne Landry  
Monsieur Steeve Larouche  
Madame Cynthia Minier  
Madame Tanya Paradis

**Sont également présents :** monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes et monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines.

**Sont absents :** Jérôme Carette, Nathalie Lemieux et Marianne Simard, membres du conseil d'administration;

**Mot de bienvenue**

Madame Mélanie Gagnon, qui préside la réunion exceptionnellement, souhaite la bienvenue à tous, tout particulièrement à madame Maézie Caouette, nouvellement membre du conseil d'administration.

**1. CONVOCATION, CONFORMITÉ DE LA RÉUNION ET QUORUM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION**

**CA250217-01** **Sur proposition de madame Joanne Landry, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION**

Madame Mélanie Gagnon demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, il y a un conflit d'intérêts pour les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire et pour monsieur Jonathan Bellemarre, en lien avec le point 6.1 « Négociation des conventions collectives locales – personnel de soutien et personnel professionnel : mandat ».

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

#### 5. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

Aucun.

#### 6. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

##### **6.1. Négociation des conventions collectives locales – personnel de soutien et personnel professionnel : mandat**

Pour ce point, madame Marilyn Allard, membre du personnel de soutien et monsieur Pier-Charles Boily, membre du personnel professionnel, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations, se retirent de la réunion Teams à 16 h 46 pour les délibérations et le vote, et ce en application de l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

**Considérant** que les conditions de travail du personnel du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, comme celles du personnel de tous les centres de services scolaires, sont déterminées par des conventions collectives dont la négociation est régie par la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic et par le Code du travail;

**Considérant** que le Centre de services scolaire doit négocier avec ses syndicats locaux les matières définies comme matières locales;

**Considérant** que les associations syndicales ont manifesté le désir d'entreprendre les négociations;

**Considérant** les enjeux de négociation identifiés et que le Centre de services scolaire cherche à atteindre les objectifs suivants :

- Favoriser la présence au travail pour assurer la qualité des services;
- Favoriser l'agilité organisationnelle tout en conservant la stabilité des équipes;
- Alléger, simplifier et optimiser les processus administratifs;
- Arrimer les textes avec les dispositions nationales et les harmoniser entre les différentes ententes locales.

**Considérant** l'échéancier proposant le début des négociations dès le mois de mars pour

conclure à la fin juin de cette année.

**CA250217-02** **Sur proposition de madame Valérie Aubut, sept membres sont en accord et trois membres s'abstiennent**, soit Joanne Landry et Tanya Paradis (*étant des membres du personnel, afin de respecter les dispositions du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*) ainsi que monsieur Jonathan Bellemarre (conjoint d'un membre du personnel). **Les personnes qui s'abstiennent étant réputées se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser les comités de négociation, sous la responsabilité de monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines, d'entreprendre les négociations des ententes locales avec les trois (3) associations syndicales (personnel professionnel, de soutien technique et de soutien manuel).

Madame Marilyn Allard et monsieur Pier-Charles Boily réintègrent la réunion Teams à 16 h 48.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

## 8. FIN DE LA RÉUNION

### 8.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2024-2025, la prochaine réunion publique du conseil d'administration est prévue le 25 mars 2025, à 19 h.

### 8.2. Levée de la réunion

**CA250217-03** **La séance est levée à 16 h 49 sur la proposition de madame Caroline Girard, laquelle est adoptée à l'unanimité.**



Mélanie Gagnon  
Présidente remplaçante  
du conseil d'administration



Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire générale